

BILAN ANNUEL 2022

Cour administrative d'appel de Versailles



Terry OLSON
Président de la cour
administrative d'appel
de Versailles



Effectifs de la juridiction :

66

personnes dont :

31

magistrats

35

agents de greffe
et aides à la décision

“

En 2022 les dossiers traités par la cour administrative d'appel de Versailles ont connu une augmentation, en nombre et en complexité, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, d'énergies renouvelables et notamment d'éolien, ainsi que de marchés publics.

L'année écoulée a conduit la cour à lancer une réflexion sur la dématérialisation qui lui permettrait à l'horizon du premier semestre 2025 de travailler quasi complètement sous une forme dématérialisée.

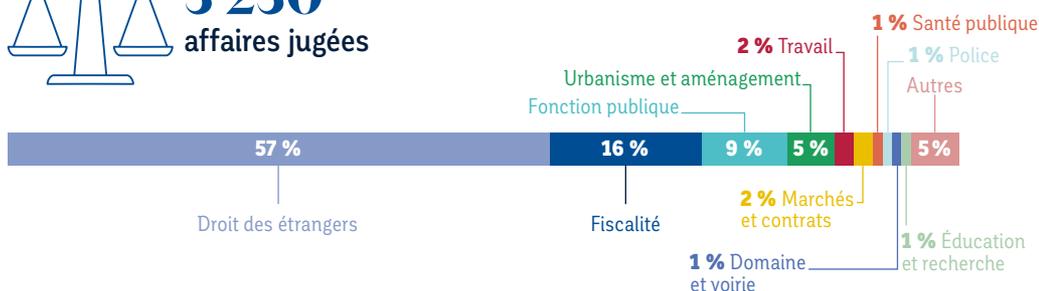
Les arbitrages budgétaires rendus par le gouvernement en juillet ont abouti au lancement du projet « Campus Lesseps » associant plusieurs acteurs publics et notamment le Conseil d'État et le ministère de l'Éducation nationale. Ce projet porte sur la rénovation et la construction de bâtiments sur l'emprise du rectorat de Versailles. Ce projet prévoit que la cour emménagera début 2027 dans un bâtiment neuf et spécialement conçu pour l'accueillir, plus proche du centre de Versailles.

Enfin et au terme de trois années d'interruption liée à la crise sanitaire, la cour et le tribunal administratif de Versailles ont renoué avec l'usage des audiences solennelles, qui sont essentielles pour le rayonnement des juridictions dans leur ressort. Celle qui s'est tenue à la cour en octobre avait pour thème « le juge administratif et l'environnement ». Elle a donné lieu à une conférence prononcée par Fabien Raynaud, président adjoint et rapporteur général de la section du rapport et des études du Conseil d'État.

2022 en chiffres



3 230
affaires jugées



Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : réglementation et exécution des marchés de l'État et des collectivités territoriales

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 an 2 mois et 13 jours
de délai moyen de jugement

-1 jour par rapport à 2021



78,4 %

Taux de confirmation par le Conseil d'État des dossiers ayant fait l'objet d'un recours en cassation



9

médiations engagées



1 429

affaires jugées en moins d'un an



La spécificité des cours administratives d'appel : le contentieux des éoliennes terrestres

2

affaires jugées en 2022



0,1 %

du total d'affaires jugées